

Préfecture
de l'Isère

Conseil général
de l'Isère

Le Directeur général

Le Préfet

Le Président du Conseil général

ARS n° 2013-5250

Etat-Préfet n° 2013-~~324~~-0013 Département : n° 2013-8632

Portant désignation des personnes qualifiées

Le directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes
Le président du conseil général de l'Isère
Le préfet de l'Isère

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.311-5 ; R. 311-1 et R311-2 ;

DECIDENT

Article 1 : La liste des personnes qualifiées prévues à l'article L.311-5 du code de l'action sociale et des familles est arrêtée comme suit :

- Madame Nelly MARONI, présidente de l'office départemental des personnes handicapées de l'Isère (ODPHI),
- Madame Brigitte LEFEVRE, membre du conseil d'administration d'ALMA Isère,
- Monsieur Georges NOBLOT, ancien directeur de l'établissement public « Le Charmeyran ».

Article 2 : Cette liste sera actualisée par un arrêté établi conjointement par le directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes ou le délégué départemental, le président du conseil général de l'Isère et le préfet de l'Isère.

Article 3 : La liste des personnes qualifiées est transmise à chaque modification aux établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés par le délégué départemental de l'ARS, par le président du conseil général de l'Isère et le préfet de l'Isère qui doivent informer par tous moyens, les personnes accueillies dans ces structures.

Article 4 : Le directeur général de l'agence régionale de santé, le président du conseil général de l'Isère et le préfet de l'Isère sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère et du département de l'Isère.

Fait à Grenoble, le
(en trois exemplaires originaux)

30 DEC. 2013

Le directeur général
de l'ARS

Le préfet
de l'Isère

Le président du conseil général
de l'Isère



Richard SAMUEL



